

Département des Côtes d'Armor

Commune de BROÛNS



**Procès-verbal du Conseil Municipal
du jeudi 26 février 2026**

Sommaire

26/02/26 – 1 – Organisation municipale – Adoption du procès-verbal de la réunion du 3 février 2026

26/02/26 – 2 – Finances communales – Sollicitation du fonds de concours de Dinan Agglomération

26/02/26 – 3 – Finances communales – Présentation des comptes administratifs 2025 pour le budget principal et le budget annexe du camping – vote du Compte Financier Unique reporté à la séance du 3 mars 2026.

26/02/26 – 4 – Finances communales – Présentation du projet des budgets primitifs 2026 : budget principal et budget annexe du camping

26/02/26 – 5 – Finances communales – Examen et vote des taux d'imposition communaux pour 2026

26/02/26 – 6 – Finances communales – Vote des budgets 2026 : budget principal

26/02/26 – 7 – Finances communales – Vote des budgets 2026 : budget annexe du camping

26/02/26 – 8 – Finances communales – Fongibilité des crédits

26/02/26 – 9 – Questions diverses

Département des Côtes d'Armor
Commune de BROÖNS

Procès-verbal du Conseil Municipal

Jeudi 26 février 2026

Le jeudi vingt-six février deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Broöns, régulièrement convoqué, a tenu séance à la Mairie de Broöns, Département des Côtes d'Armor.

Présents : M. Denis LAGUITTON (Maire), M. Ronan KERRIEN, Mme Valérie BOTREL, M. Quentin RENAULT, Mme Céline ENGEL, Mme Gwenola BERHAULT, M. Pierre RAMARÉ, Mme Christianne MACÉ, Mme Martine BARBÉ, M. Patrick RODIER, Mme Annie GUILLARD, Mme Elise LECHEVESTRIER, M. Claude ERMEL, M. Pascal MIRIEL, M. Jean-Pierre GOUVARY, Mme Christelle HAGUET, Mme Sophie VILSALMON.

Absents : M. Roger HERVÉ, Mme Nathalie MAUDEZ

M. Denis LAGUITTON préside la séance.

Mme Valérie BOTREL est élue secrétaire de séance.

26/02/26 – 1 – Organisation municipale – Adoption du procès-verbal de la réunion du 3 février 2026

Le procès-verbal de la séance du 3 février 2026 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

En l'absence d'observations, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

26/02/26 – 2 – Finances communales – Sollicitation du fonds de concours de Dinan Agglomération

La commune de Broons bénéficie d'un fonds de concours de 125 000 € de Dinan Agglomération, pour la période 2022-2026, qu'elle peut solliciter pour le financement d'un ou plusieurs projets d'investissement.

Pour rappel, une partie de cette enveloppe (9 922 €) a été consommée pour l'acquisition d'un véhicule électrique pour répondre aux besoins des services techniques.

Il est proposé au Conseil municipal de solliciter le solde de ce fonds de concours dans le cadre du projet de Maison de Santé. Soit 115 078 €. Cette somme représente 5,50% du coût total du projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **AUTORISE** M. le Maire à solliciter cette aide au titre du fonds de concours de Dinan agglomération.

26/02/26 – 3 – Finances communales – Présentation des comptes administratifs 2025 pour le budget principal et le budget annexe du camping – vote du Compte Financier Unique reporté à la séance du 3 mars 2026.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Ronan KERRIEN, adjoint aux finances.

Monsieur KERRIEN introduit son propos en rappelant l'obligation de transparence en matière d'indemnités perçues par les élus locaux, notamment au sein des communes. À ce titre, les indemnités de fonction dont ont bénéficié les élus au cours de l'année 2025 sont présentées lors de la séance, préalablement au vote des budgets.

Il précise que le Maire et les adjoints perçoivent actuellement des indemnités inférieures aux montants maximaux autorisés par la réglementation. Il indique que l'enveloppe indemnitaire pourrait être plus élevée, notamment en raison du statut de chef-lieu de canton de la commune. Il ajoute que cette question sera rediscutée lors de l'installation du prochain conseil municipal prévue en mars 2026.

Le conseil municipal prend acte du montant des indemnités perçues par les élus.

Il évoque ensuite un problème technique d'ampleur nationale affectant les plateformes de télétransmission de l'État, empêchant le vote des Comptes Financiers Uniques (CFU) lors de la présente séance. En effet, ces derniers doivent être validés en amont par les services de gestion comptable, ce qui n'a pas été possible. Par conséquent, la séance de ce jour est consacrée à la présentation de l'exécution budgétaire 2025 et des résultats. Le vote des CFU interviendra lors de la prochaine séance, fixée au mardi 3 mars 2026. La présentation du budget du lotissement de la Croix Nicole est également reportée à cette date.

Monsieur KERRIEN remercie les agents du service comptable pour le travail réalisé et précise que le budget est présenté à taux constant.

Il présente ensuite les résultats budgétaires de l'exercice 2025 du budget principal ainsi que du budget annexe du camping, qui seront soumis au vote du Conseil municipal le 3 mars 2026.

a) Budget principal

Il présente les tableaux comparatifs des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement, en mettant en évidence les principaux montants ainsi que les variations les plus significatives entre 2024 et 2025.

Au global, les dépenses de fonctionnement enregistrent une hausse de 14,90 % par rapport à 2024. Hors dépenses exceptionnelles, cette augmentation serait de 5,81 %.

Il détaille ensuite les dépenses par chapitre.

Le montant consacré aux achats non stockables reste globalement stable, malgré une hausse des dépenses d'alimentation. Celle-ci s'explique par la première année complète de production de repas pour la commune de Trémeur. En 2024, cette activité n'avait débuté qu'en mai. Cette augmentation du volume de repas permet toutefois une diminution du coût de revient, les charges de personnel demeurant constantes. Le prix de revient apparaît désormais plus satisfaisant.

Le chapitre relatif aux services extérieurs connaît une hausse d'environ 10 %, liée notamment aux contrats de maintenance des logiciels, à des travaux d'entretien importants (terrains de football, travaux de toiture avant la cession de l'immeuble situé aux étages du 7-9 place Du Guesclin), ainsi qu'à de nombreuses interventions de plomberie et d'électricité confiées à des entreprises extérieures. Ces dépenses seront moins importantes pour 2026.

Monsieur GOUVARY rejoint la séance.

Une baisse des primes d'assurance est également observée en raison de la diminution du patrimoine communal assuré, notamment après la déconstruction de l'ancien collège. Cette tendance devrait se poursuivre.

Monsieur RENAULT s'interroge sur la forte augmentation des frais de fauchage. Monsieur GOUVARY indique que l'évolution s'explique par la fréquence d'intervention : un passage tous les deux ans complique les opérations et augmente le temps nécessaire. Un passage annuel permettrait une intervention plus simple et moins coûteuse. Il évoque la possibilité de lancer un appel d'offres afin de consulter d'autres entreprises, tout en précisant qu'à cette période les prestataires sont très sollicités.

Monsieur KERRIEN présente les postes du chapitre « autres services extérieurs » : honoraires d'avocats, animations, démarches de labellisation, etc. L'exécution de ce chapitre demeure globalement stable entre 2024 et 2025, et les prévisions 2026 sont similaires.

Concernant les impôts et taxes, il signale l'apparition d'une nouvelle dépense liée à la redevance spéciale, dont le montant devrait doubler en 2027 puis tripler en 2028.

Globalement, les charges à caractère général devraient rester stables entre 2025 et 2026.

Les dépenses de personnel font l'objet d'un commentaire détaillé, incluant les mouvements de personnel. Sur une base 100 depuis 2016, leur progression atteint +29,46 %, essentiellement en raison de l'augmentation des charges patronales. Les salaires bruts n'ont progressé que de 3,49 %, principalement du fait des avancements.

S'agissant des charges de gestion courante, il revient sur les indemnités des élus et sur la loi du 22 décembre 2025 créant un statut de l' élu local. Une inscription budgétaire plus élevée est prévue en 2026 afin de permettre une éventuelle revalorisation par la future équipe municipale. Il évoque également des effacements d'impayés et l'augmentation de la dotation à l'OGEC, liée à des versements rétroactifs pour un montant d'environ 12 000 €.

Il souligne enfin la sollicitation croissante de la commune par différentes structures (SDIS, fonds d'aide aux jeunes, etc.), invitant à la vigilance face au transfert progressif de charges vers les communes.

Les charges financières sont en baisse, aucun nouvel emprunt n'ayant été contracté. La commune ne compte que trois emprunts en cours, avec un niveau d'intérêts relativement faible.

Les charges exceptionnelles correspondent à la cession de biens non amortis.

Le total des dépenses de fonctionnement s'élève à 2 520 381,48 €.

Tableau de synthèse des dépenses de fonctionnement 2025

Libellé des chapitres	Réalisé 2024	Budget 2025	Réalisé 2025	Variation réalisée 2024-2025
Chapitre 011- Charges à caractère général	737 942,25	825 000,00	752 840,26	2,02%
Chapitre 012- Charges de personnel	999 901,66	1 130 000,00	1 056 638,51	5,67%
Chapitre 65- Charges de gestion courante	221 076,75	268 000,00	263 728,59	19,29%
Chapitre 66- Charges financières	9 679,15	9 000,00	8 968,46	-7,34%
Chapitre 67- Charges exceptionnelles	1 948,00	1 000,00	201 431,53	10240,43%
Chapitre 68 - Dotations aux amortissements	99 978,17	105 000,00	104 539,13	4,56%
Chapitre 014- Atténuation de produits	122 958,00	133 000,00	132 235,00	7,54%
Chapitre 022- Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	
Chapitre 023- Virement à la section investissement	0,00	1 169 000,00	0,00	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	2 193 483,98	3 640 000,00	2 520 381,48	14,90%

Il présente ensuite les recettes de fonctionnement.

Il évoque notamment les concessions de cimetière, pour lesquelles une commission devra être réunie afin d'étudier les renouvellements.

Les redevances périscolaires sont marquées par un décalage de perception de l'aide de l'État liée au dispositif « cantine à 1 € », dont la part 2025 sera perçue en 2026, ainsi que par la participation de Trémeur (effet année pleine).

Il mentionne également le remboursement de Dinan Agglomération dans le cadre de la gestion de la compétence eaux pluviales.

Les droits de place du marché témoignent d'une bonne année, les recettes dépassant 10 000 €.

Les recettes issues des impôts et taxes devraient être stables en 2026.

L'augmentation de la population recensée entraîne une progression de la dotation globale de fonctionnement.

La dotation de solidarité rurale progresse de 16,51 %.

La participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles est en baisse, des versements étant désormais effectués directement par ces communes à l'OGEC.

Au total, les recettes de fonctionnement augmentent de 8,15 %, mais seulement de 1,92 % hors produits exceptionnels. Les chapitres 73 (impôts et taxes) et 74 (dotations, participations et subventions) représentent 85 % des recettes.

L'excédent cumulé de fonctionnement progresse de près de 10 %.

Tableau de synthèse des recettes de fonctionnement 2025

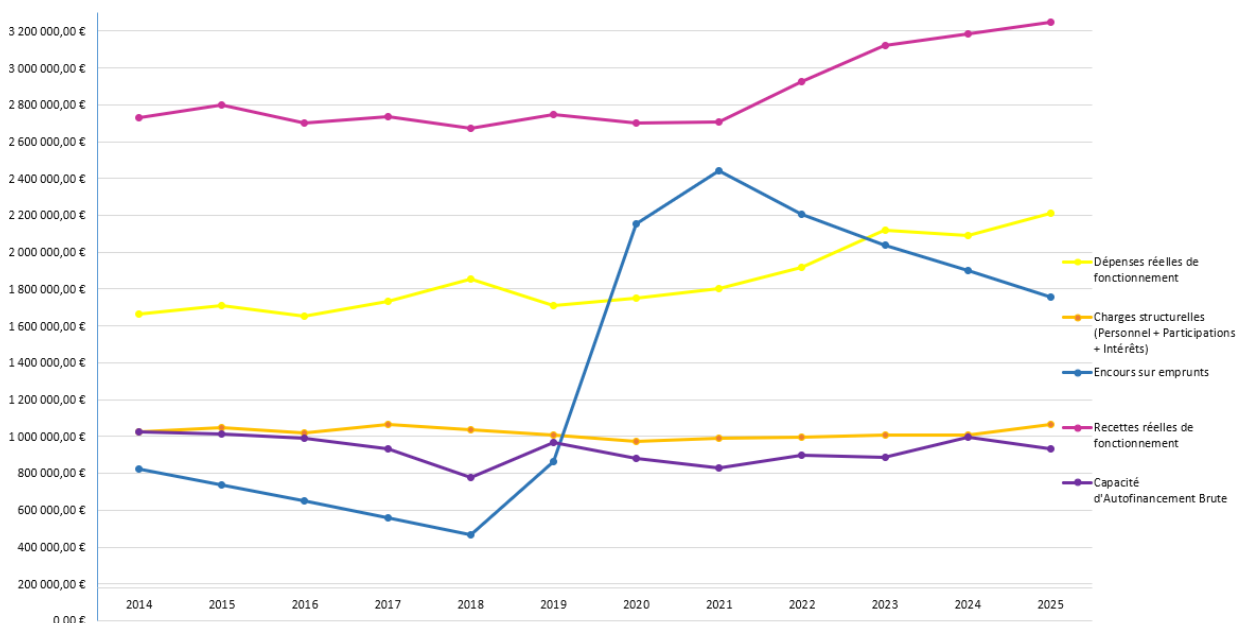
Libellé des chapitres	Réalisé 2024	Budget 2025	Réalisé 2025	Variation réalisé 2024-20245
Chapitre 70- Services, Domaines et vente	312 492,19	265 112,91	282 181,45	-9,70%
Chapitre 013- Atténuations de charges	50 573,37	25 000,00	65 479,64	29,47%
Chapitre 73- Impôts et taxes	1 561 824,37	1 557 000,00	1 569 065,66	0,46%
Chapitre 74- Dotations, Participations et subventions	1 133 396,23	1 086 000,00	1 187 975,23	4,82%
Chapitre 75- Produits de gestion courante	127 420,38	72 000,00	142 209,01	11,61%
Chapitre 76- Produits financiers	9,60	5,00	9,30	-3,12%
Chapitre 77- Produits exceptionnels	5 650,23	3 000,00	204 624,23	3521,52%
Chapitre 79- Transferts de charges	0,00	0,00	0,00	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	3 191 366,37	3 008 117,91	3 451 544,52	8,15%

Monsieur KERRIEN présente ensuite les résultats de la section d'investissement, sans entrer dans le détail, les opérations ayant été régulièrement commentées au cours de l'année et notamment lors du dernier conseil municipal.

Le résultat cumulé corrigé des restes à réaliser s'établit à +35 504,73 €.

Il présente un graphique retraçant les investissements réalisés entre 2020 et 2025. Monsieur RENAULT constate que l'année de maîtrise des investissements souhaitée en 2023 a été atteinte.

Enfin, Monsieur KERRIEN présente plusieurs indicateurs de gestion :



- Le ratio de rigidité structurelle mesure le poids des charges les plus rigides, difficilement compressibles, par rapport aux recettes de fonctionnement : ces charges représentent 33 % des recettes, alors que le seuil d'alerte fixé à 65 % ;
- La capacité d'autofinancement nette égale à 72% est stable d'une année à l'autre et est également rassurante ;
- Le ratio de surendettement, à 5,09 %, est également favorable, la dette représentant environ 6,5 mois de recettes et le délai de désendettement de la collectivité est égal à 1 an et 11 mois.

Il conclut à une situation financière stable et fiable.

b) Budget annexe du camping

Il indique qu'aucune dépense d'investissement n'a été réalisée en 2025.

Les dépenses de fonctionnement concernent essentiellement la maintenance et l'entretien. Il souligne la nécessité de revaloriser ces crédits, compte tenu de la hausse des recettes de fonctionnement. Les nouvelles installations posées fin 2025 seront imputées au budget 2026.

26/02/26 – 4 – Finances communales – Présentation du projet des budgets primitifs 2026 : budget principal et budget annexe du camping

Monsieur KERRIEN présente le projet de budget primitif du budget principal, avec un maintien des taux d'imposition du bloc communal.

Section de fonctionnement

Les propositions d'inscription de la section de fonctionnement pour 2026 ont fait l'objet d'une présentation lors du commentaire des résultats et comptes administratifs de l'année 2025. M. KERRIEN propose d'inscrire un budget de 3 630 000 €, soit le même montant à 10 000 € près que celui qui avait été inscrit en 2025.

Le budget primitif de la commune s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement comme suit :

Libellé des chapitres	Budget 2026
Chapitre 011- Charges à caractère général	823 000,00
Chapitre 012- Charges de personnel	1 140 000,00
Chapitre 65- Charges de gestion courante	262 500,00
Chapitre 66- Charges financières	8 500,00
Chapitre 67- Charges exceptionnelles	3 000,00
Chapitre 68 - Dotations aux amortissements	106 000,00
Chapitre 014- Atténuation de produits	128 000,00
Chapitre 022- Dépenses imprévues	
Chapitre 023- Virement à la section investissement	1 159 000,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	3 630 000,00
CHAPITRE 002 - DEFICIT REPORTE	0,00
TOTAL GENERAL - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 630 000,00

Libellé des chapitres	Budget 2026
Chapitre 70- Services, Domaines et vente	289 700,04
Chapitre 013- Atténuations de charges	28 000,00
Chapitre 73- Impôts et taxes	1 557 000,00
Chapitre 74- Dotations, Participations et subventions	1 147 000,00
Chapitre 75- Produits de gestion courante	107 000,00
Chapitre 76- Produits financiers	5,00
Chapitre 77- Produits exceptionnels	2 000,00
Chapitre 79- Transferts de charges	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	3 130 705,04
CHAPITRE 002- EXCEDENT REPORTE	499 294,96
TOTAL GENERAL - RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 630 000,00

Section d'investissement

Monsieur KERRIEN rappelle qu'il a déjà présenté le projet d'investissements pour l'année 2026 lors de la précédente séance du Conseil municipal.

À la suite de ce Conseil municipal, la commission finances s'est réunie le jeudi 19 février. Il en rappelle la composition : Monsieur le Maire, Monsieur RAMARÉ, M. RENAULT, M. RODIER et lui-même.

Il précise, en conséquence, qu'il ne procédera pas à une nouvelle présentation détaillée du programme d'investissements 2026. Il indique toutefois que quelques ajustements ont été apportés afin de tenir compte des demandes formulées par les élus et des observations émises lors des deux réunions précitées, à savoir le Conseil municipal du 3 février et la commission finances du 19 février.

Ces évolutions concernent notamment l'inscription de l'acquisition d'un camion benne destiné aux services techniques ainsi que la réalisation d'aménagements au sein des services périscolaires.

Le budget primitif de la commune s'équilibre en dépenses et en recettes d'investissement comme suit :

Opérations globalisées	Budget 2026	Opérations non individualisées	Budget 2026
Chapitre 10- Fonds, réserves divers	0,00	Chapitre 021- Virement de la section de fonctionnement	1 159 000,00
Chapitre 16- Emprunts et dettes assimilées	145 000,00	Chapitre 001- Excédent antérieur reporté	1 411 895,00
Chapitre 19- Moins-value de cession	0,00	Chapitre 10- Dotations - Fonds et réserves	
Chapitre 20- Immobilisations incorporelles	8 000,00	Chapitre 13- Subventions d'équipement non individualisées	
Chapitre 27- Autres immobilisations financières	0,00	Chapitre 16- Emprunts et dettes	800,00
	153 000,00	Chapitre 19- Différences sur réalisations	0,00
Opérations individualisées	Budget 2026	Chapitre 27- Cession autres immobilisations financières	0,00
Opération 102- Acquisitions foncières	99 194,61	Chapitre 28- Dotation aux amortissements	106 000,00
Opération 103- Acquisitions de matériels	23 580,00	Opérations non individualisées	2 677 695,00
Opération 104- Travaux sur divers bâtiments	20 000,00		
Opération 108- Ecole primaire publique	10 000,00	Opérations individualisées	Budget 2026
Opération 011- Gymnase du Chalet	415 000,00	Opération 102- Acquisitions foncières	59 999,60
Opération 014- Voirie communale	786 783,00	Opération 103- Acquisition de matériel	0,00
Opération 015- Voirie rurale	34 314,00	Opération 104- Travaux sur divers bâtiments	0,00
Opération 020- Ecole maternelle publique	10 000,00	Opération 108- Ecole primaire publique	0,00
Opération 027- Zone de la Planchette	10 000,00	Opération 011- Gymnase du Chalet	0,00
Opération 030- Aménagement centre bourg	745 234,00	Opération 014- Voirie communale	154 335,40
Opération 041- Opérations patrimoniales		Opération 015- Voirie rurale	0,00
Opération 045- Aménagement Poste - Trésorerie	10 000,00	Opération 020- Ecole maternelle publique	0,00
Opération 046- Aménagement du cimetière	50 000,00	Opération 027- Aménagement zone de la Planchette	0,00
Opération 048- Rénovation de l'Eglise	23 425,00	Opération 030- Aménagement centre bourg	100 000,00
Opération 051- EP et voirie définitive des lotissements	36 909,00	Opération 045- aménagement Poste/Trésorerie	0,00
Opération 056- Atelier technique communal	80 000,00	Opération 046- Aménagement du cimetière	0,00
Opération 057- Garderie périscolaire	10 000,00	Opération 048- Travaux église	0,00
Opération 065- Mise en accessibilité et restruct.de la Mairie	0,00	Opération 051- EP et voirie définitive des lotissements	0,00
Opération 066 - complexes sportifs	200 000,00	Opération 056- Atelier technique communal	0,00
Opération 067- complexe immobilier de l'ancien collège	268 626,00	Opération 065- Mise en accessibilité et restructuration de la Mairie	0,00
Opération 068- Salles des fêtes	150 000,00	Opération 066 - complexes sportifs	132 970,00
Opération 069- Cabinet médical	723 009,00	Opération 067 - complexe immobilier de l'ancien collège	560 000,00
Opération 070- Démolition poulaillers rue du Vieux Chemin	0,00	Opération 068 - salle des fêtes	0,00
Programmes	3 706 074,61	Opération 069- Cabinet médical	265 000,00
Dépenses d'investissement de l'exercice	3 859 074,61	Opération 070- Démolition poulaillers rue du Vieux Chemin	0,00
Chapitre 001-Déficit d'investissement reporté	90 925,39	Opérations individualisées	1 272 305,00
Général dépenses d'investissement	3 950 000,00	Recettes d'investissement de l'exercice	3 950 000,00

Le budget primitif total est de 7 580 000 €.

26/02/26 – 5 – Finances communales – Examen et vote des taux d'imposition communaux pour 2026

Monsieur KERRIEN rappelle que l'élaboration du budget 2026 a été réalisée sans augmentation des taux d'imposition. Ils sont reconduits pour 2026 :

- Taxe d'habitation : 13,97 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 38,47 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 67,26 %

Monsieur KERRIEN propose aux conseillers municipaux de voter les taux d'imposition ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

➤ **FIXE** comme suit les taux d'imposition communaux pour 2024 :

- ✓ Taxe d'habitation : **13,97 %**
- ✓ Taxe foncière sur les propriétés bâties : **38,47 %**
- ✓ Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **67,26 %**

26/02/26 – 6 – Finances communales – Vote des budgets 2026 : budget principal

Budget principal – Budget primitif 2026

Monsieur le Maire et Monsieur KERRIEN demandent aux élus de se prononcer sur le vote du budget principal 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

➤ **APPROUVE** le budget principal 2026 de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- ✓ Section de fonctionnement : 3 630 000,00 €
- ✓ Section d'investissement : 3 950 000,00 €
- ✓ Total : 7 580 000,00 €

26/02/26 – 7 – Finances communales – Vote des budgets 2026 : budget annexe du camping

Budget annexe du camping - Budget primitif 2026

Monsieur KERRIEN présente au Conseil le projet de budget annexe du camping pour 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

➤ **APPROUVE** le budget annexe du camping 2026 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : 37 745,12 €.
- Section d'investissement : 21 762,42 €.
- Total : 59 507,54 €.

26/02/26 – 8 – Finances communales – Fongibilité des crédits

A la suite de l'examen des budgets 2025, le service de la DDFiP avait conseillé à la commune de voter pour la fongibilité des crédits.

Pour 2026, il est proposé d'intégrer cette délibération au vote du budget.

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2311-1 et suivants relatifs à l'élaboration du budget communal ;
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
- Vu le budget primitif 2026 présenté et débattu ;
- Considérant la nécessité de permettre une gestion souple et réactive des crédits alloués aux différents services de la commune ;
- Considérant la faculté offerte à l'organe délibérant d'autoriser l'exécutif à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exception des crédits relatifs aux dépenses du personnel, dans le respect de l'équilibre budgétaire et des autorisations budgétaires votées ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **AUTORISE** M. le Maire à procéder, pour l'exercice 2026, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein de la section de fonctionnement et au sein de la section d'investissement dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section concernée, conformément aux dispositions de la M57.
- **PRÉCISE** que sont exclus les crédits relatifs aux dépenses de personnel et toute autre exclusion prévue par les textes en vigueur.
- **PRÉCISE** que ces mouvements de crédits devront être réalisés dans le respect de l'équilibre budgétaire et feront l'objet d'une information en Conseil Municipal lors de la séance la plus proche.

26/02/26 – 9 – Questions diverses

- Mardi 3 mars à 19h : conseil municipal
- Dimanche 15 mars : élections municipales – tenue des bureaux de votes

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée